

APPEL A PROJETS DOCTORAUX ET POSTDOCTORAUX DE RECHERCHE

LABEX CerCoG « Cerveau et Cognition » 2026

Le **LabEx CerCoG** de l'Université Grenoble Alpes (UGA) lance son **Appel à Projets Doctoraux et Postdoctoraux 2026** pour promouvoir les recherches sur le thème « Cerveau et Cognition ».

Cet appel soutient des projets **interdisciplinaires** reposant sur des collaborations entre des équipes affiliées au **LabEx CerCoG**¹ et appartenant à un ou plusieurs pôles de recherche de l'UGA à savoir SHS, CBS et MSTIC.

Le budget alloué à l'AAP Doctoraux et Postdoctoraux du LabEx CerCoG 2026 permettra de financer :

- **2 Allocations Doctorales de Recherche (ADR)** d'une durée **de 3 ans (36 mois)** chacune. Chaque **support ADR** sera accompagné d'un budget « environnement » de fonctionnement et/ou investissement.
- **1 Allocation Postdoctorale de Recherche (APdR)** d'une durée **de 2 ans (24 mois)**. Le **support postdoctoral** sera accompagné d'un budget « environnement » de fonctionnement et/ou investissement.

Critères d'éligibilité

- Le projet doit adopter une approche collaborative et interdisciplinaire pour explorer une thématique liée au fonctionnement ou au dysfonctionnement du cerveau et/ou des processus cognitifs.
- Le projet doit être mené conjointement par au moins deux équipes de recherche issues de deux laboratoires distincts affiliés au LabEx CerCoG. Les plateformes de recherche affiliées au LabEx CerCoG peuvent être impliquées dans le projet. Toutefois, leur participation ne suffit pas à remplir le critère d'interdisciplinarité entre deux laboratoires.
- La personne porteuse du projet doit être membre permanent d'un laboratoire affilié au LabEx CerCoG avec un statut d'enseignant-chercheur, d'ingénieur de recherche, de chercheur, ou de praticien hospitalier. Un membre émérite ne peut pas assumer ce rôle.
- La personne porteuse du projet ne peut soumettre qu'un seul projet.
- Le projet ne peut pas être le prolongement d'une thèse ou d'un projet antérieur.
- Les personnes ayant déjà obtenu un financement dans le cadre de l'appel à projets ADR & ApDR 2025 du LabEx CerCoG ne peuvent pas déposer un projet en tant que personne porteuse pour le présent appel. Elles peuvent toutefois participer comme partenaires à un nouveau projet, à condition que celui-ci porte sur une thématique différente de celle qui avait été financée précédemment.
- **La personne porteuse ou les partenaires ne peuvent pas soumettre en parallèle un projet identique aux autres dispositifs de financement de contrats doctoraux UGA (tel que l'appel à projets IRGA).**
- Les projets impliquant des laboratoires ou des structures de recherche en dehors du périmètre LabEx CerCoG peuvent être inclus comme partenaires du projet, mais seuls les laboratoires membres du LabEx CerCoG pourront bénéficier du financement.

¹ Pour plus d'informations sur le LabEx CerCoG et les laboratoires de recherche associés : <https://cercog.univ-grenoble-alpes.fr/>

Critères d'évaluation des projets

- Qualité scientifique du projet
- Faisabilité et capacité de réalisation du projet
- Impact et valorisation des résultats attendus
- Argumentation sur la valeur ajoutée des échanges interdisciplinaires

Note pour les Allocations Doctorales de Recherche (ADR)

- L'identification du ou de la candidat/e n'est pas exigée au moment de la soumission du projet. L'appel à candidature et le processus de recrutement seront organisés après l'obtention de l'ADR, selon les règles de recrutement de l'UGA et les recommandations de l'École Doctorale de rattachement. Le calendrier détaillé de l'AAP est disponible à la fin de ce document.
- La personne porteuse du projet n'a pas l'obligation d'être la directrice ou le directeur de thèse. Au moins un des partenaires identifiés doit disposer d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). Cette personne s'engagera à assurer la direction de thèse pour au moins 50 %.
- Le directeur ou la directrice de thèse doit être affilié/e à un laboratoire de l'UGA membre du LabEx CerCoG et doit être rattaché/e à une école doctorale de l'UGA.
- Chaque directeur ou directrice de thèse devra s'assurer, auprès de son École Doctorale de rattachement, du respect des règles en vigueur concernant le taux d'encadrement, conformément au règlement intérieur du Collège Doctoral².
- Le budget « environnement » pourra couvrir des dépenses supplémentaires liées au fonctionnement et aux investissements, **dans une limite de 15 000 € pour l'ensemble de la durée de la thèse**. Une estimation budgétaire détaillée, incluant un calendrier prévisionnel annuel des dépenses, devra être fournie lors du dépôt de candidature.
- **Le laboratoire lauréat sera responsable des démarches administratives et financières, y compris le recrutement du doctorant ou de la doctorante**, en interaction avec la responsable projet du LabEx CerCoG.
- Le contrat de thèse débutera le **1^{er} octobre 2026 (ou au plus tard au 31 décembre 2026)**.

Note pour l'Allocation Postdoctorale de Recherche (APdR)

- L'identification du ou de la candidat/e n'est pas exigée au moment de la soumission du projet. L'appel à candidature et le processus de recrutement seront organisés après l'obtention de l'APdR, conformément aux règles de recrutement de l'UGA. Le calendrier complet de l'AAP est précisé à la fin de ce document.
- La personne porteuse du projet doit être membre permanent d'un laboratoire affilié au LabEx CerCoG avec un statut d'enseignant-chercheur, d'ingénieur de recherche, de chercheur, ou de praticien hospitalier.
- Le budget « environnement » est destiné à couvrir des dépenses supplémentaires de fonctionnement et d'investissement, **dans une limite de 10 000 € pour toute la durée du contrat postdoctoral**. Une estimation budgétaire détaillée, incluant un calendrier prévisionnel annuel des dépenses, devra être fournie lors du dépôt de candidature.
- **Le laboratoire sera responsable des démarches administratives et financières du projet, y compris le recrutement du/de la chercheur/chercheuse postdoctorale**, en interaction avec la responsable projet du LabEx CerCoG.
- La date de début du contrat postdoctoral est flexible, mais le recrutement du/de la chercheur/chercheuse postdoctorant/e devra **impérativement** avoir lieu **avant le 31 décembre 2026**.

² L'École Doctorale cible sera sollicitée sur (1) le nombre de thèses en cours encadrées par le(s) directeur(s) de thèses pressenti(s) ; (2) le nombre de thèses financées encadrées par le(s) directeur(s) de thèse pressenti(s) ayant démarré depuis plus de 4 ans et non soutenues. Cet inventaire sera fait sur une période de 10 ans ou à défaut depuis le recrutement de(s) directeur(s) de thèse pressentis.

Constitution du dossier de candidature

1. **Le dossier de candidature** devra inclure les informations suivantes (le modèle de formulaire est à télécharger sur le site du LabEx CerCoG LIEN) :

- **Objet de la demande** (ADR ou APdR)
- **Identification du projet** (titre, acronyme, mots-clés, axe thématique LabEx CerCoG)
- **Identité de la personne porteuse du projet**
- **Identité des partenaires du projet (UGA et hors UGA)**
- **Budget demandé**
- **Co-financement du projet**

2. Chaque dossier de candidature devra également inclure les **documents annexes** suivants :

- **CV de la personne porteuse du projet** (2 pages maximum)
- **Résumé court du projet** en français et en anglais (0,5 pages en FR et 0,5 pages en ENG)
- **Description du projet** (5 pages maximum) : État de l'art ; objectifs ; méthodologie ; résultats attendus et/ou préliminaire ; calendrier ; actions de valorisation, retombées et livrables ; bibliographie
- **Pour une demande d'ADR** (1 page maximum) :
 - Titre de la thèse, identité du directeur ou de la directrice de thèse et des co-encadrants, école doctorale de rattachement
 - Intégration du travail de thèse (précisant notamment le rôle du doctorant) dans le projet global de recherche
 - Profil recherché du/de la doctorant/e
 - Modalités de suivi du travail de thèse
- **Pour une demande d'APdR** (1 page maximum) :
 - Titre du sujet de post-doctorat
 - Intégration du travail de post-doctorat (précisant notamment le rôle du /de la postdoctorante) dans le projet global de recherche
 - Profil recherché du/de la candidat(e)

Dépôt du projet

- Le dossier **complet**, comprenant le **dossier de candidature** ainsi que les **documents annexes**, sera à envoyer par mail à Anne-Laure GUINET (anne-laure.guinet@univ-grenoble-alpes.fr) avant le 30 janvier 2026.
- Tout dossier incomplet, reçu au-delà de la date de soumission, ou transmis à une autre personne ne pourra pas être pris en compte.
- Un accusé de réception vous sera envoyé pour confirmer la bonne réception de votre dossier, sans que cela n'assure sa recevabilité

Évaluation des projets

- Chaque projet sera évalué scientifiquement par **deux experts externes à l'UGA**, par un **membre du Conseil Scientifique Externe du LabEx CerCoG** et par un **membre du Bureau de Direction du LabEx CerCoG** (pour les ADR : après validation de la recevabilité par l'École Doctorale concernées).
- La grille d'évaluation est consultable à titre informatif sur demande.
- Le processus de sélection suivra la **charte de bonne conduite et de déontologie**³ pour les appels à projets de l'UGA, notamment en ce qui concerne la gestion des conflits d'intérêt.

Points d'attention

- Une ADR financera le salaire doctoral **pendant 3 ans** (36 mois) de thèse, idéalement du **1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2029 ou au plus tard du 31 décembre 2026 au 30 décembre 2029**. Le budget « environnement » associé **devra être entièrement dépensé pendant la période de la thèse**.
- Une APdR financera un salaire postdoctoral **pendant 2 ans** (24 mois). Le contrat devra obligatoirement débiter avant le **31 décembre 2026** et prendre fin avant le **31 décembre 2028**. Le budget « environnement » associé **devra être entièrement dépensé avant la fin du contrat**.

Engagements des porteurs/porteuses de projets financés

- Mentionner le **soutien du LabEx CerCoG UGA** dans les publications et communications issues du projet, avec la phrase suivante : « Ce travail a bénéficié du programme *Investissements d'avenir* portant la référence ANR-15-IDEX-02 » ou « This work has been supported by the ANR project ANR-15-IDEX-02 ».
- **Apposer le logo du LabEx CerCoG** sur toutes les communications des travaux financés, notamment lors des manifestations nationales et internationales.
- **Fournir un document de synthèse** à la fin du projet (modèle précisé ultérieurement) destiné notamment au bilan d'activité du LabEx CerCoG.
- Les **personnes porteuses de projets financés** pourront être sollicitées pour présenter leurs travaux lors des journées scientifiques ou autres activités de communication organisées par le LabEx CerCoG.
- **Transmettre, sur demande, des informations non confidentielles** liées au projet afin de les diffuser au sein de la communauté du LabEx CerCoG.

³https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/charte-regles-fonctionnement-aap-uga_1676024501652-pdf?INLINE=FALSE

Calendrier de l'appel à projet

- Date du lancement : **7 novembre 2025**
- Date limite de soumission : **30 janvier 2026**
- Publication des résultats : **15 avril 2026**

Contact pour toute information

Anne-Laure GUINET cheffe de projet du LabEx CerCoG

Courriel : anne-laure.guinet@univ-grenoble-alpes.fr